

Tiré – à – part

Alain Blogowski et Nathanaël Pingault

- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de "grandes cultures"

NEE n°16, avril 2002, pp. 35-54

Résumé

Au cours de la dernière décennie, les exploitations spécialisées dans la production de "grandes cultures" ont évolué au même rythme que la moyenne nationale, tant quant au nombre de producteurs, que de la SAU cultivée. En 1992, les accords de Berlin se sont traduits, pour ce secteur, par une nouvelle baisse des prix garantis partiellement compensée par une augmentation des aides directes découplées des volumes produits. Sur la période, les recettes augmentent en moyenne d'environ 220 000 francs par exploitation, les charges ne progressent dans le même temps "que" de 167 000 francs. Ramenées à la superficie agricole utilisée elles diminuent donc de 6%, en francs courants. Le revenu disponible a donc augmenté de 36%. En moyenne, en 1999, les transferts publics directs constituaient 91% du revenu disponible des exploitations de cette orientation. Enfin, la rentabilité du capital s'est sensiblement améliorée au cours des dix dernières années, notamment grâce à un recours accru au fermage.



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Alain BLOGOWSKI, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD, DAF

Membres du comité de lecture :

Éric BARDON, SCOM
Véronique BORZEIX, DPEI
Philippe BOYER, DAF
Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI
Bernard DECHAMBRE, DAF
Hervé DURAND, DGAL
Olivier ROUSSET, DEPSE
Denis HAIRY, DGAL
Hervé LE GALL, DAF
Jacques LOYAT, DGER
Sylvain MOREAU, DAF
Philippe ROGIER, DERF
Évelyne SIROTA, DAF
Bruno VINDEL, DAF

Composition : DAF/SDEPE

Impression : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992 :
BILAN D'UNE DÉCENNIE D'ADAPTATION
DES EXPLOITATIONS DE "GRANDES CULTURES"**

A. Blogowski, N. Pingault

Ministère de l'agriculture et de la pêche, DAF / SDEPE / BAEP

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Les accords de Berlin qui ont scellé les conditions de mise en œuvre de la dernière réforme de l'organisation commune des marchés des "grandes cultures", comme celle de 1992 qui l'a précédé, se sont traduits par une nouvelle baisse des prix garantis partiellement compensée par une augmentation des aides directes découplées des volumes produits. Cette amplification de la réorientation du soutien du consommateur vers le contribuable, accroît considérablement la "visibilité" des transferts publics en faveur des producteurs concernés, et les place fréquemment en position d'accusé. Si en 1999, soit à la veille des accords de Berlin, les "céréaliers" percevaient en effet près de la moitié des aides directes octroyées aux agriculteurs français cette année là, force est de constater que ces transferts ont juste permis de compenser les pertes liées aux baisses de prix payés aux producteurs. En conséquence, le total des revenus perçus par les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux représente aujourd'hui entre un quart et un tiers du revenu global du secteur agricole, proportion identique à celle constatée dix ans auparavant. On peut également relever que les exploitations étudiées ont évolué au même rythme que la moyenne nationale, tant quant au nombre de producteurs, que de la SAU cultivée. En outre, si les recettes augmentent en moyenne d'environ 220 000 francs par exploitation, les charges ne progressent dans le même temps "que" de 167 000 francs. Ramenées à la superficie agricole utilisée, elles diminuent donc de 6%, en francs courants. Au niveau des consommations intermédiaires, on notera la forte baisse des charges liées à la fertilisation (-9% par hectare cultivé), alors que les dépenses en semences et en produits de défense des végétaux augmentent, quant à elles, de manière plus significative (environ 10%).

Deux autres résultats méritent d'être soulignés. Le premier concerne l'augmentation du "poids" des aides directes dans la formation du revenu des producteurs. En moyenne, en 1999, les transferts publics directs constituaient 91% du revenu disponible des exploitations de cette orientation, pourcentage qui devrait encore s'accroître suite à l'entrée en application des mesures adoptées dans le cadre d'Agenda 2000. Pour les producteurs de COP, l'avenir et la pérennité de leurs entreprises sont donc étroitement liés à l'issue des négociations internationales à venir, et notamment au sort qui sera réservé aux aides compensatoires de la "boîte bleue". Rappelons en effet que - *toutes choses égales par ailleurs* - le maintien du revenu des producteurs français à son niveau de 1999 supposerait, en l'absence de toute aide directe, des prix payés aux producteurs d'environ 30% plus élevés que les cours actuels. Le second élément important, et nettement plus prometteur, réside dans l'augmentation de la rentabilité du capital, mesurée ici par le rapport du revenu disponible (avant rémunération du travail familial) au capital engagé. Ce ratio s'est en effet sensiblement amélioré au cours des dix dernières années, notamment grâce à un recours accru au fermage. La moindre proportion de terres en propriété, combinée à une valeur des terres nettement plus faible que dans la majorité des autres pays de l'Union européenne, confère ainsi un indéniable avantage aux producteurs français.

Enfin, au-delà des moyennes, on peut constater que pour deux régions (Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes) le revenu dégagé au cours de l'exercice 1999 par les producteurs de "grandes cultures" est, malgré de l'agrandissement des exploitations, strictement identique (en francs courants) à celui obtenu dix ans auparavant par leurs homologues et, qu'en dépit d'évolutions régionales fortement différenciées, la hiérarchie des revenus régionaux n'est pas bouleversée. Ainsi, même avec une baisse de 4% en Champagne-Ardenne, et une augmentation de 60% en Rhône-Alpes, les revenus disponibles moyens par exploitation restent encore d'environ 360 000 francs pour les agriculteurs champenois, contre seulement 158 000 francs pour les rhodaniens. Les écarts se sont toutefois substantiellement resserrés dans la mesure où, dix ans auparavant, les résultats étaient, respectivement, de 375 000 et 98 000 francs par exploitation.

LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992 :

BILAN D'UNE DÉCENNIE D'ADAPTATION

DES EXPLOITATIONS DE "GRANDES CULTURES"

INTRODUCTION

Grand bénéficiaire de la mise en place de la Politique Agricole Commune lors du Traité de Rome de 1958, le secteur dit des "grandes cultures" a connu, tant en France, que dans l'ensemble de l'Union européenne, un développement spectaculaire en quelques décennies.

En France, les surfaces consacrées à la culture de céréales, d'oléagineux et de protéagineux sont globalement passées de 9,1 millions d'hectares au début des années 50 à 11,7 millions un demi-siècle plus tard, soit une augmentation de près de 30%. Dans le même temps, la composante agricole du territoire métropolitain ayant diminué de près de 5 millions d'hectares, les "grandes cultures" occupent désormais 64% des terres arables, contre seulement 47% en 1950. Cette forte progression s'accompagne également d'une profonde modification des assolements, au sein même du secteur des "grandes cultures". Les surfaces consacrées à la production de protéagineux progressent, au cours de la période 1960-2000, de 160 000 à 461 000 hectares, celles dévolues aux oléagineux de 74 000 à plus de 2 millions d'hectares, alors que les emblavements en céréales restent stables : 9,2 millions d'hectares en 2000, comme en 1960.

Bien que les surfaces consacrées à la production de céréales soient restées remarquablement stables, les rendements ont, quant à eux, enregistré des progressions spectaculaires. Ainsi, pour le blé tendre, rappelons que le rendement moyen des producteurs français qui n'était "que" de 25 quintaux au début des années 60 dépasse désormais les 70 quintaux (74 pour la récolte 1999 et 77 en 1998). Sur la même période, les volumes produits ont donc plus que triplé, passant de 10,6 à 35,5 millions de tonnes. Cet accroissement de la productivité s'est accompagné d'une baisse continue des prix payés aux producteurs (en monnaie constante les prix ont été divisés par plus de quatre en quarante ans) et d'un développement rapide et constant du commerce extérieur. Rappelons en effet, qu'au début des années quatre-vingt dix, près de la moitié de la production française de blé tendre était exportée hors de nos frontières. L'importance de ces flux, qui généraient encore au début des années quatre-vingt dix, un solde de la balance commerciale de plus de 30 milliards de francs (soit l'équivalent de celui dégagé par les "boissons, vins et alcools"), reposait toutefois sur l'existence de "restitutions" à l'exportation conséquentes. Financées par le budget européen (section garantie du FEOGA), les restitutions accordées aux exportateurs européens de céréales ont ainsi atteint un maximum de 1,7 milliard d'écus (plus de 10 milliards de francs) en 1991. Pour les céréales françaises exportées sur pays tiers cette même année, les 15 millions de tonnes vendues ont ainsi bénéficié d'une restitution unitaire de 847 francs par tonne, ce qui correspond à 144% de la valeur du prix de vente hors restitutions¹.

¹ Cette proportion a régulièrement baissé par la suite. Elle s'est établie à 80% en 1992, 68% en 1993, 55% en 1994, 33% en 1995, 4% en 1996, 13% en 1997, 20% en 1998 et 27% en 1999.

Compte tenu de l'ampleur et de la persistance des écarts existants entre les prix intérieurs de l'Union et ceux du marché mondial, il n'est pas surprenant que le secteur des "grandes cultures", et plus particulièrement celui des céréales, ait été depuis le milieu des années quatre-vingts au centre de toutes les discussions, tant lors des négociations internationales, que des débats internes sur certains des mécanismes de la PAC, notamment les restitutions à l'exportation.

L'organisation commune du marché des céréales étant très probablement celle qui, au cours de la dernière décennie, a connu les modifications les plus profondes, le présent article se propose de retracer les principales évolutions observables au niveau des producteurs dits "professionnels". Comme pour l'ensemble des autres analyses précédemment présentées, rappelons qu'il s'agit de comparer les caractéristiques des producteurs qui figurent dans la catégorie "grandes cultures" en 1999 avec leurs homologues qui y figuraient dix ans auparavant. Il ne s'agit donc pas de résultats issus d'un échantillon constant à partir duquel il serait possible de suivre les évolutions d'une cohorte d'agriculteurs, toujours les mêmes, au cours des dix années écoulées, mais d'une "photographie" de deux populations à une décennie d'intervalle.

En comparant ces deux "photographies" nous essayerons d'abord de mettre en évidence les spécificités de ce secteur par rapport à la moyenne nationale, puis de relever d'éventuelles disparités régionales, enfin, en conclusion, de dresser un premier bilan des effets de la réforme de 1992 avant l'entrée en application des mesures adoptées dans le cadre des accords de Berlin de mars 1999. Le choix des années 1990 et 1999 est contingent et répond à la volonté, d'une part d'utiliser les derniers résultats disponibles (1999 au moment de la rédaction) et, d'autre part, de les comparer à ceux obtenus à la veille de la réforme de 1992.

AVERTISSEMENT : Il est toujours malaisé, et évidemment critiquable, de faire le bilan d'évolutions (continues et contrastées) qui ont eu lieu sur une période relativement longue (10 ans) en se basant essentiellement sur des données moyennes, qui plus est relevées uniquement sur les deux années extrêmes. Compte tenu des spécificités de l'agriculture, notamment climatiques, tout autre choix nous aurait conduit à une analyse longue et fastidieuse des particularités liées à telle ou telle année, ou à telle ou telle région, voire des deux. Nous rappelons donc au lecteur, si besoin est, que les résultats présentés ci-après sont étroitement liés aux choix méthodologiques retenus. Ainsi, le choix d'autres années de référence aurait, de toute évidence, conduit à des résultats sensiblement différents. Néanmoins, les grandes tendances et constats faits ici resteraient d'actualité. Nous invitons donc les lecteurs à lire ce travail en ayant parallèlement à l'esprit les conditions propres à chaque situation (annuelle et régionale).

En outre, l'objectif de ce travail étant essentiellement d'analyser les adaptations et d'évaluer les conséquences économiques et financières de la réforme de 1992 sur les producteurs concernés, les données structurelles (surfaces, rendements, prix,...) ne sont présentées ici que pour assurer une cohérence interne à l'analyse. Enfin, l'expression des données monétaires en valeurs dites "courantes" est également un choix délibéré. Il permet d'éviter les débats interminables liés au choix du déflateur à retenir : l'évolution des prix du PIB ? celles des prix des produits agricoles ? des charges ?.... Le lecteur gardera à l'esprit, qu'entre 1990 et 1999, les prix du Produit Intérieur Brut (PIB) ont augmenté de 16%.

NOMBRE, DIMENSION ET SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS

Les résultats rassemblés dans le tableau 1 présenté ci-dessous permettent de constater que le nombre d'exploitations spécialisées dans la production de "grandes cultures"² diminue légèrement moins que la moyenne nationale (-20%, contre -23%) alors que leur superficie moyenne s'accroît plus rapidement (39%, contre 37% en moyenne pour l'ensemble des agriculteurs "professionnels" français). En conséquence, les producteurs spécialisés en "grandes cultures" exploitent en 1999 une superficie totale d'un million d'hectares, contre "seulement" 894 000 hectares dix ans auparavant.

Tableau 1 - Principales données structurelles

Moyennes par exploitation. Valeurs en francs courants *	1990	1999	Évolution
Échantillon (nombre)	2 141	2 366	
UNIVERS (NOMBRE)	134 165	107 881	-20%
SAU (ha)	66,6	92,8	39%
Soit un total de (en milliers d'hectares)	894,1	1 000,7	12%
SAU en faire valoir direct (ha)	19,1	16,0	-16%
SAU en faire valoir indirect (ha)	47,6	76,7	61%
SAU en faire valoir indirect (% de la SAU totale)	71%	83%	16%
SAU irriguée (ha)**	5,19	10,18	96%
SAU irriguée (% de la SAU totale)	8%	11%	41%
Unités de travail annuel totales (UTA)	1,60	1,65	3%
Dont UTA salariées	0,27	0,32	19%
Dont UTA non salariées	1,33	1,33	0%
UTA non salariées (% du total)	83%	80%	-3%
SAU (en ha par UTA)	42	56	35%

* Entre 1990 et 1999, les prix du Produit Intérieur Brut (PIB) ont augmenté de 16%.

** Pour des données chiffrées plus détaillées (par région, par département...) sur les surfaces irriguées en France, on se reportera aux résultats du RA 2000.

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Cette augmentation des surfaces cultivées, de 26 hectares en moyenne par exploitation, n'a été possible que grâce à une augmentation encore plus importante des terres exploitées en fermage. Ainsi, en dix ans, la part des surfaces en propriété a régressé, elle est ainsi passée de 29% du total de la SAU, à seulement 17%.

Dans le même temps, la main d'œuvre employée pour cultiver ces surfaces en constante augmentation et restructuration³ est restée relativement stable. La main d'œuvre totale n'a crû que de 3%, et le travail salarié de "seulement" 19% (contre 43% en moyenne nationale). En moyenne, un travailleur cultive donc actuellement 56 hectares, contre 42 dix ans plus tôt.

² Compte tenu des modifications intervenues au cours de la période dans la typologie européenne de classement des exploitations agricoles, cette appellation recouvre les producteurs qui figurent, en 1990 ou 1999, dans les OTEX (orientations technico-économiques) 11, 12, 13, 14 et 60.

³ Comme exemple de cette restructuration, citons le doublement, en dix ans, de la superficie irriguée.

Tableau 2 - Les assolements.

Moyennes par exploitation	1990	1999	Évolution
Surfaces céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	51,9	75,8	46%
<i>Soit en % de la SAU</i>	78%	82%	5%
Surfaces en céréales (ha)	37,4	50,4	35%
<i>Soit en % de la SAU</i>	56,2%	54,3%	-3%
<i>Soit en % de la SCOP</i>	72,1%	66,4%	-8%
Surfaces en jachères (ha)	0,0	8,9	***
<i>Soit en % de la SAU</i>	0,0%	9,6%	***
Blé tendre	20,1	27,6	37%
Orge de printemps	1,2	3,0	160%
Orge d'hiver et escourgeon	4,9	4,7	-5%
Maïs grain	7,1	11,1	56%
Surfaces en protéagineux (ha)	4,0	3,8	-4%
Pois protéagineux	2,8	3,6	31%
Surfaces en oléagineux y compris jachères (ha)	10,5	15,4	47%
Tournesol	5,9	5,2	-12%
Colza	3,8	9,6	150%
Oléagineux sur jachères	0,0	2,5	***
Soja	0,8	0,7	-11%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Globalement, il apparaît que les exploitations analysées renforcent, au sein des productions végétales, leur spécialisation COP (céréales, oléagineux, protéagineux). Ces cultures occupent désormais 82% de la SAU, contre 78% au début de la décennie. Dans, cette dernière catégorie on notera le développement rapide des oléagineux (colza essentiellement), le maintien, en valeur relative, des céréales et le recul des protéagineux. Pour les céréales, la stabilité globale des surfaces en termes de part dans l'assolement masque en fait des évolutions contrastées selon les cultures : recul de l'orge d'hiver et de l'escourgeon, stabilité du blé tendre, progression sensible du maïs grain et très forte croissance de l'orge de printemps.

En accord avec les données statistiques disponibles par ailleurs (SCEES, ONIC, ONIOL), les données du RICA confirment l'existence (si l'on se limite à comparer les rendements obtenus au cours de l'exercice 1999 avec ceux de la récolte 1990, en faisant abstraction des aléas climatiques conjoncturels) d'évolutions très contrastées selon les cultures (faible croissance pour le pois, l'orge d'hiver et le tournesol ; hausse moyenne pour le blé tendre, le colza et le soja ; progression importante pour le maïs grain et l'orge de printemps). Ces évolutions, en moyenne par exploitation de "grandes cultures", ne sont (rappelons-le) pas directement comparables aux données statistiques globales. Ainsi, une culture peut voir ses surfaces augmenter de 20% en moyenne par exploitation sur la base des données issues de notre échantillon, tout en enregistrant globalement une baisse sensible au niveau national. Tel sera le cas si le nombre d'exploitations agricoles diminuent plus rapidement que les surfaces moyennes par unité de production, ou si la culture étudiée varie différemment pour les producteurs des autres orientations technico-économiques. Enfin, rappelons que ces évolutions sur longue période ont pu s'infléchir, voire s'inverser, au cours des dernières années. Le pois protéagineux est un bon exemple de ce renversement de tendance.

On retrouve également la baisse généralisée des prix payés aux producteurs, conséquence directe de la mise en œuvre des mesures décidées lors de la réforme de 1992 (baisse de 35% du prix d'intervention des céréales et alignement du prix des protéagineux et des oléagineux sur ceux du marché mondial⁴).

Tableau 3 - Rendements, prix et produits bruts.

Moyennes par exploitation	1990	1999	Évolution
LES RENDEMENTS (q/ha)			
Blé tendre	70	77	10%
Orge de printemps	51	62	21%
Orge d'hiver et escourgeon	64	68	6%
Maïs grain	72*	97	35%
Pois protéagineux	53	54	2%
Tournesol	23	24	5%
Colza	29	33	14%
Soja	24	28	14%
LES PRIX (F/q)			
Blé tendre	112	70	-37%
Orge de printemps	117	76	-35%
Orge d'hiver et escourgeon	100	65	-35%
Maïs grain	122	71	-42%
Pois protéagineux	151	73	-52%
Tournesol	278	120	-57%
Colza	253	102	-59%
Soja	251	108	-57%
LES PRODUITS BRUTS (F/exploitation)			
Blé tendre	157 435	149 414	-5%
Orge de printemps	6 887	14 084	105%
Orge d'hiver et escourgeon	31 561	20 697	-34%
Maïs grain	62 002	75 379	22%
Pois protéagineux	22 338	14 540	-35%
Tournesol	37 028	14 675	-60%
Colza	28 024	32 249	15%
Soja	4 887	2 124	-57%

* La campagne 1990/91 a été particulièrement médiocre pour les rendements en maïs. D'après les données de l'AGPM, les rendements moyens ont été de 70,1 quintaux en 1989/90, de 58,9q en 1990/91, et de 72,9q en 1991/92.

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Résultante finale de l'évolution contrastée des surfaces, des rendements, et des prix, les recettes moyennes de tournesol, de soja, d'orge d'hiver et de pois protéagineux ont fortement régressé alors que celles de blé tendre se sont maintenues, et que les parts du colza, des orges de printemps et du maïs se renforcent.

⁴ Rappelons (cf paragraphes suivants) que ces baisses se sont accompagnées du versement d'indemnités compensatrices substantielles.

Un examen détaillé de l'évolution du montant et de la nature des recettes perçues permet de constater que, compte tenu de l'augmentation très sensible des surfaces exploitées, la valeur de la production est, en moyenne par exploitation, restée pratiquement constante. Le recul des oléagineux et des protéagineux est partiellement amorti par la bonne tenue des céréales et l'augmentation des recettes liées à la vente d'autres produits végétaux, d'animaux et de produits animaux a permis aux agriculteurs de maintenir (en francs courants) la valeur globale de leurs recettes liées à la vente de leur production (hors aides directes).

Tableau 4 - Les recettes

Moyennes par exploitation (F)	1990	1999	Évolution
PRODUCTION DE L'EXERCICE (I)	652 797	671 539	3%
• Dont produit brut végétal	484 585	471 296	-3%
o Dont COP	392 537	345 559	-12%
- Dont céréales	290 067	281 266	-3%
- Dont oléagineux	69 939	49 048	-30%
- Dont protéagineux	32 530	15 246	-53%
o Dont produits horticoles	48 951	68 036	39%
• Dont produits végétaux transformés	42 504	35 928	-15%
• Dont produit brut animal	53 991	50 092	-7%
• Dont produits animaux	12 227	24 204	98%
AIDES DIRECTES (II)	11 239	214 260	***
• Dont aides aux productions végétales	2 171	200 528	NS
• Dont aides aux productions animales	3 631	7 248	NS
• Dont aides pour handicap géographique	176	540	NS
• Dont aides agri-environnementales	0	624	NS
TOTAL DES RECETTES (I + II)	664 036	885 800	33%
<i>soit par hectare de SAU</i>	9 965	9 549	-4%

| NS : non significatif

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

La réforme de la PAC de 1992 s'étant, durant la même période, traduite par l'octroi d'aides directes destinées à compenser la baisse des prix institutionnels, on constate que les producteurs de "grandes cultures" qui figurent dans l'échantillon du RICA ont (en 1999) bénéficié, en moyenne, d'environ 214 000 francs par exploitation de transferts directs de la part des pouvoirs publics. L'ensemble des recettes perçues par les producteurs étudiés (valeur des livraisons augmentée des aides directes) enregistre donc une hausse de plus de 220 000 francs par exploitation, ce qui correspond à une augmentation moyenne de 33% par rapport au niveau des recettes perçues au début des années quatre-vingt-dix. Ce taux de croissance étant très légèrement inférieur à celui de la SAU, les recettes auraient donc, à surfaces constantes, reculé de 4% sur la période d'observation.

Alors que les recettes augmentent, en moyenne, d'environ 220 000 francs par exploitation, les charges ne progressent dans le même temps "que" de 167 000 francs. Ramenées à la superficie agricole utilisée elles diminuent donc de 6%, en francs courants. Au niveau des consommations intermédiaires, on notera la forte baisse des charges liées à la fertilisation (-9% par hectare cultivé), alors que les dépenses en semences et en produits de défense des végétaux augmentent de manière significative (+ 10 et + 11%).

Tableau 5 - Les charges

Moyennes par exploitation (F)	1990	1999	Évolution
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	544 134	710 968	31%
<i>Soit par ha de SAU</i>	8 165	7 665	-6%
• Engrais et amendements	66 515	76 113	14%
<i>Soit par ha de SAU (I)</i>	998	907	-9%
• Produits de défense des végétaux	58 484	80 755	38%
<i>Soit par ha de SAU (II)</i>	878	963	10%
• Semences et plants	36 588	51 207	40%
<i>Soit par ha de SAU (III)</i>	549	610	11%
• Carburants et lubrifiants	15 452	18 641	21%
• Salaires du personnel	21 840	30 836	41%
• Charges sociales du personnel	6 789	8 555	26%
• Dotations aux amortissements	99 269	136 101	37%
• Loyers, fermages	35 579	67 366	89%
<i>Soit par ha en fermage</i>	748	878	17%
• Frais d'assurance	19 085	26 882	41%
o Charges financières	31 906	28 459	-11%
• Impôts et taxes	32 005	14 793	-54%
o Travaux par tiers	27 683	47 739	72%
Somme (I + II + III)	2 425	2 480	2%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Au niveau des autres charges d'exploitation, notons :

- la baisse de 54% des impôts et taxes suite à la suppression de la taxe de corresponsabilité sur les céréales et à celles sur le foncier non bâti ;
- la baisse de 11% des charges financières, conséquence directe de la diminution sensible des taux d'intérêt ;
- et la hausse de 72% des dépenses liées aux travaux par tiers. Cette dernière augmentation pourrait être liée au choix fait par de nombreux agriculteurs de sous traiter certaines tâches plutôt que d'embaucher des salariés supplémentaires.

Globalement, la hausse des charges aura donc été plus faible pour les producteurs de COP que pour la moyenne des exploitations, toutes orientations confondues. En effet, la valeur totale des charges courantes par hectare de SAU a baissé de 6% pour les producteurs de "grandes cultures" alors qu'elle a augmenté de 5% pour la moyenne des exploitations "professionnelles" françaises.

In fine, le revenu disponible dont disposent les exploitants pour assurer le financement de leur consommation privée et pour couvrir leurs nouveaux besoins de financement s'est accru (en francs courants) de 36% au cours de la période étudiée. Ramenée à la surface utilisée, qui progresse de 39% rappelons-le, cette évolution correspond donc à un strict maintien du résultat par unité de surface cultivée.

Tableau 6 - Les revenus

Moyennes par exploitation (F)	1990	1999	Évolution
Valeur ajoutée brute	301 701	181 835	-40%
Excédent brut d'exploitation	257 452	350 026	36%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	133 603	193 909	45%
Service de la dette	91 894	122 532	33%
• Dont remboursement en capital	59 988	94 073	57%
• Dont frais financiers	31 906	28 459	-11%
Revenu disponible	172 884	235 937	36%
Prélèvements privés	158 476	222 211	40%
• Dont charges sociales de l'exploitant	34 211	56 280	65%
• Dont autres prélèvements privés	124 265	165 931	34%
Soit par mois et par UTA familiale	7 786	10 397	34%
Autofinancement net	14 408	13 726	-5%
Revenu disponible par hectare de SAU	2 594	2 544	-2%
Revenu disponible / recettes	26%	27%	2%
Aides directes / revenu disponible	7%	91%	

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Si le taux de profit (rapport entre le revenu disponible dégagé et le total des recettes encaissées) est resté stable au cours de la décennie (26 à 27%), on notera que les aides directes octroyées par les pouvoirs publics assurent désormais plus de 90% du revenu disponible des producteurs considérés, contre seulement 7% dix ans auparavant. Les exploitations de "grandes cultures" sont donc devenues particulièrement sensibles à toute modification de la politique agricole commune, tant dans le domaine des prix, que dans celui des transferts directs. Toute baisse des aides directes qui leur sont actuellement attribuées se traduirait en effet, mécaniquement et toutes choses égales par ailleurs, par une diminution proportionnelle du revenu disponible.

Les sommes supplémentaires dont disposent les agriculteurs (environ 63 000 francs) ont principalement été utilisées pour régler le montant des cotisations sociales (+ 65% en dix ans) et pour satisfaire les besoins privés de l'exploitant et de sa famille. On constate ainsi que les prélèvements pour la consommation familiale sont passés de 7 800 francs par travailleur non salarié et par mois à 10 400 francs entre les années 1990 et 1999. En conséquence, l'auto-financement net (différence entre revenu disponible et prélèvements privés) baisse de 5% alors qu'il augmente de 53% en moyenne, toutes orientations confondues.

En dépit de la forte augmentation des surfaces cultivées, le capital nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des exploitations ne progresse que modérément. Seuls les actifs circulants augmentent (+ 41%), mais la hausse simultanée des dettes à court terme (+38%) ne permet pas d'améliorer sensiblement le taux de liquidité (rapport des dettes à court terme aux actifs circulants) des exploitations de cette catégorie.

Tableau 7 - Le bilan

Moyennes par exploitation (F)	1990	1999	Évolution
Total actif	1 412 380	1 649 596	17%
<i>dont actifs immobilisés</i>	979 965	1 019 580	4%
<i>dont actifs circulants</i>	432 415	609 730	41%
Capitaux propres	920 842	1 018 439	11%
Total des dettes	490 307	630 016	28%
<i>dont à long et moyen terme</i>	324 403	401 250	24%
<i>dont à court terme</i>	165 904	228 766	38%
Fonds de roulement	266 511	380 964	43%
Investissements bruts	120 644	158 625	31%
Amortissements (rappel)	99 269	136 101	37%
Investissements nets (hors cessions)	21 375	22 524	5%
Taux d'endettement	35%	38%	10%
Service de la dette / EBE	36%	35%	-2%
Actif par ha de SAU	21 194	17 783	-16%
Actif / recettes (*100)	213	186	-12%
Dettes à court terme / actifs circulants	38%	38%	-2%
Revenu disponible / total actif	12,24%	14,30%	17%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

On note également qu'en dépit d'une augmentation de 10% du taux d'endettement moyen, la part de l'Excédent Brut d'Exploitation consacrée au remboursement de la dette diminue très légèrement. Enfin, la hausse du capital, plus modeste que celle des surfaces exploitées, ou des recettes encaissées par les producteurs, se traduit par une baisse sensible de l'intensité capitalistique. Ainsi, alors qu'il était nécessaire de mobiliser 213 francs de capital pour dégager 100 francs de recettes au début des années quatre-vingt dix, cette valeur n'est plus "que" de 186 francs en 1999.

LA PLACE DES EXPLOITATIONS DE "GRANDES CULTURES" DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Les exploitations de "grandes cultures" constituent à l'heure actuelle un peu plus du quart du total des exploitations "professionnelles" françaises, soit strictement la même proportion que dix ans auparavant. Leur part dans la SAU est cependant nettement plus importante, et s'est légèrement accrue au cours de la période étudiée : de 36 à 38% du total des surfaces agricoles utiles.

Regroupant un quart des exploitations, cette catégorie de producteurs emploie également environ un quart de la main d'œuvre totale (un peu moins pour les seuls salariés), détient 25% du capital investi, est redevable de 27% des dettes, perçoit 28% des recettes (livraisons + aides directes) totales et bénéficie de 28% du revenu disponible dégagé par le secteur agricole. Fait remarquable, ces proportions sont, en dix ans, restées pratiquement constantes.

Compte tenu de la baisse substantielle des prix garantis, la réforme de la PAC s'est cependant traduite par une baisse très sensible de la part de la Valeur Ajoutée Brute produite par cette catégorie de producteurs (de 30 à 18% du total national). L'analyse de l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation permet néanmoins de constater que l'octroi d'aides directes a bien permis de compenser cette baisse et de maintenir la part des revenus bénéficiant aux exploitations de "grandes cultures" au même niveau que 10 ans plus tôt.

Les producteurs de "grandes cultures" réalisent, naturellement, la grande majorité des récoltes de céréales, d'oléagineux et de protéagineux et cultivent les deux tiers des surfaces consacrées à ces cultures. On notera que la concentration est nettement plus marquée pour les oléagineux et les protéagineux (80% de la production est assurée par les producteurs de cette orientation), que pour les céréales. Parmi ces dernières, l'orge d'hiver et l'escourgeon se démarquent nettement. En effet, pour ces deux cultures, plus de 40% de la production est assurée par des agriculteurs appartenant à d'autres orientations technico-économiques que les "grandes cultures", alors que cette proportion n'est que de 32% pour le blé tendre, 28% pour l'orge de printemps, et 27% pour le maïs. Enfin, si au niveau du total des charges d'exploitation les exploitations de "grandes cultures" ne présentent pas de spécificité particulière, on remarquera néanmoins qu'elles consomment à elles seules environ la moitié des engrais, des semences et des produits de défense des végétaux utilisés au cours de l'année par l'ensemble des agriculteurs professionnels français.

Tableau 8 - La place des exploitations de "grandes cultures" dans l'agriculture française

	Total		Soit en % du total	
	"Grandes cultures"			
	1990	1999	1990	1999
Nombre d'exploitations	134 165	107 881	26%	27%
SAU (millions d'hectares)	8,9	10,0	36%	38%
dont irriguée	0,7	1,1	70%	73%
UTA totales	215 000	178 000	24%	24%
dont salariées	36 000	35 000	25%	21%
Surface COP totale (millions d'hectares)	7,0	8,2	66%	67%
dont en céréales	5,0	5,4	62%	63%
dont en protéagineux	0,5	0,4	83%	85%
dont en oléagineux	1,4	1,7	77%	77%
Production de blé tendre (millions de tonnes)	18,9	22,9	68%	68%
Production d'orge de printemps	0,8	2,0	54%	72%
Production d'orge d'hiver et d'escourgeon	4,2	3,4	57%	57%
Production de maïs grain	6,8	11,5	76%	73%
Production de pois protéagineux	2,0	2,1	83%	85%
Production de tournesol	1,8	1,3	80%	79%
Production de colza	1,5	3,4	74%	79%
Production de soja	0,3	0,2	82%	80%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Tableau 8 (suite) - La place des exploitations de "grandes cultures" dans l'agriculture française

en milliards de francs courants

	Total		Soit en % du total	
	" Grandes cultures "			
	1990	1999	1990	1999
Charges d'exploitation totales	73,0	76,7	31%	29%
dont : engrais et amendements	8,9	8,2	44%	47%
Produits de défense des végétaux	7,8	8,7	55%	53%
Semences et plants	4,9	5,5	48%	48%
Carburants et lubrifiants	2,1	2,0	38%	39%
Frais de personnel	2,9	3,3	27%	21%
Total impôts et taxes	4,3	1,6	48%	35%
Travaux par tiers	3,7	5,2	24%	21%
Frais d'assurance	2,6	2,9	33%	33%
Charges financières	4,3	3,1	32%	35%
PRODUCTION DE L'EXERCICE	87,6	72,4	30%	25%
Total des aides directes	1,5	23,1	14%	47%
Total des recettes	89,1	95,6	29%	28%
Valeur ajoutée brute	40,5	19,6	30%	18%
Excédent brut d'exploitation	34,5	37,8	28%	28%
Résultat courant avant impôt	17,9	20,9	25%	26%
Service de la dette	12,3	13,2	31%	30%
Revenu disponible	23,2	25,5	27%	28%
Prélèvements privés	21,3	24,0	29%	30%
Autofinancement net	1,9	1,5	18%	11%
Total actif	189,5	178,0	27%	25%
Capitaux propres	123,5	109,9	26%	24%
Total des dettes	65,8	68,0	29%	27%
Investissements bruts	16,2	17,1	32%	29%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

LES DISPARITÉS REGIONALES

Il n'est pas aisé, d'une manière générale, et plus encore quand on s'intéresse aux données issues du RICA, de traiter de l'évolution différenciée des revenus en fonction de la localisation géographique des exploitations. Aux difficultés habituelles liées à ce type d'exercice (notamment la nécessité de connaître avec précision le contexte économique, social et politique de chaque région, ainsi que son évolution au cours de la période étudiée), s'ajoutent des problèmes méthodologiques spécifiques, comme ceux qui sont liés à la typologie des exploitations agricoles.

Les exploitations qui figurent dans l'échantillon du RICA sont classées en 21 "orientations technico-économiques" (OTEX), définies au niveau européen en fonction de la part de la marge brute totale dégagée par chaque catégorie de produits (cf annexe pour plus de précisions). Dans la pratique on utilise des marges brutes dites "standards", et non des valeurs réellement observées au cours de l'exercice.

Bien que le principe général de classement des exploitations soit resté identique tout au long de la période étudiée, les marges brutes standards ont été modifiées entre 1990 et 1999⁵ ainsi que les bornes des 21 OTEX. Ainsi, pour les "grandes cultures", les deux catégories qui existaient en 1990 (OTEX 11 "Céréales" et OTEX 12 "Céréales et grandes cultures") se sont-elles transformées en OTEX 13 "Céréales, Oléagineux, Protéagineux" et 14 "Autres grandes cultures". De ce fait, la catégorie "Céréales, Oléagineux et Protéagineux" qui existe actuellement ne constituait pas en 1990 une entité typologique en tant que telle (une partie des exploitations était classée dans l'OTEX 11, les autres dans l'OTEX 12). Ne pouvant isoler aisément, sur l'ensemble de la période, les seules exploitations spécialisées dans la production de "Céréales, Oléagineux et Protéagineux", nous avons retenu - pour cette analyse - l'ensemble de celles qui produisaient des "grandes cultures". Nous attirons donc l'attention du lecteur sur le fait qu'au sein de la catégorie "grandes cultures" la structure des échantillons a pu être modifiée au cours des exercices.

L'examen du tableau ci-dessous permet de constater que les exploitations de "grandes cultures" sont représentées statistiquement dans l'ensemble des régions françaises, à l'exception du Limousin, de la Franche-Comté et de la Corse, même si, naturellement, leur nombre y varie considérablement. On remarque ainsi que pour quatre régions (Basse-Normandie, Lorraine, Auvergne et Languedoc) le nombre total d'exploitations "professionnelles" de "grandes cultures" est, en 1999, inférieur à 2 000 unités.

Tableau 10 - Les échantillons régionaux

	Nombre d'exploitations représentées		Taux de spécialisation	
	1990	1999	Évolution	1999
<i>Île de France</i>	4 872	3 689	-24%	70%
<i>Champagne-Ardenne</i>	9 447	7 919	-16%	52%
<i>Picardie</i>	8 666	7 305	-16%	44%
<i>Haute-Normandie</i>	3 519	2 835	-19%	47%
<i>Centre</i>	19 162	13 977	-27%	74%
BASSE-NORMANDIE	1 386	1 539	11%	50%
<i>Bourgogne</i>	6 161	4 586	-26%	76%
NORD	6 758	5 691	-16%	26%
LORRAINE	1 821	1 905	5%	73%
<i>Alsace</i>	2 603	2 980	14%	51%
<i>Pays de la Loire</i>	5 054	3 843	-24%	47%
BRETAGNE	2 765	4 032	46%	10%
<i>Poitou-Charentes</i>	12 888	9 659	-25%	62%
<i>Aquitaine</i>	15 921	11 942	-25%	37%
<i>Midi-Pyrénées</i>	17 560	14 392	-18%	55%
<i>Rhône-Alpes</i>	7 503	5 195	-31%	42%
AUVERGNE	1 723	1 785	4%	80%
LANGUEDOC	2 640	1 628	-38%	29%
<i>PACA</i>	3 126	2 449	-22%	29%
France	134 165	107 881	-20%	51%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

⁵ Compte tenu des évolutions spécifiques des prix des différents produits et inputs agricoles, les rapports de marges entre ces produits ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans.

Compte tenu de la faiblesse de ces populations nous avons choisi de les exclure des analyses ultérieures. Par ailleurs, si l'on examine le degré de spécialisation des exploitations classées dans la catégorie "grandes cultures", on remarque que celui-ci varie considérablement selon les régions. Ainsi, la part des céréales, des oléagineux et des protéagineux dans le produit brut total n'est que de 10% en Bretagne, 26% dans le Nord et 29% en Languedoc, comme en Provence Alpes Côte-d'Azur (contre 51% en moyenne nationale). Ces valeurs sont liées à la présence de nombreuses exploitations principalement orientées vers la production de légumes de plein champ, de cultures industrielles (betteraves, pommes de terre, ...), ou d'autres "grandes cultures". La dynamique des exploitations de "grandes cultures" de ces régions étant très différente de celle de leurs homologues plus dépendantes de l'évolution de la PAC en matière d'organisation commune des marchés des céréales, des oléagineux et des protéagineux, nous avons également exclu ces agriculteurs des analyses régionales. Restent donc 12 régions pour lesquelles les principales caractéristiques des producteurs de "grandes cultures" sont décrites dans le tableau 11 ci-après.

En premier lieu, on remarque que la dimension moyenne des exploitations étudiées varie pratiquement du simple au triple entre les régions. Ainsi, la superficie agricole utilisée est, en 1999, comprise entre 120 et 140 hectares en Bourgogne, Ile-de-France, Centre, Picardie, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne, alors qu'elle n'est que 50 à 60 hectares en Aquitaine, Rhône-Alpes et Alsace. Ces dernières exploitations étant légèrement moins spécialisées dans la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux, elles occupent une main d'œuvre plus importante. En moyenne, un travailleur seul gère donc près de 110 hectares en Bourgogne, contre seulement 31 en Aquitaine. Pour ces "petites" exploitations d'Aquitaine, ou d'Alsace, cette moindre superficie cultivée par travailleur s'accompagne cependant d'un produit brut à l'hectare deux fois supérieur à celui dégagé par leurs homologues bourguignonnes (11 300 F/ha en Aquitaine ; 4 800 F/ha en Bourgogne).

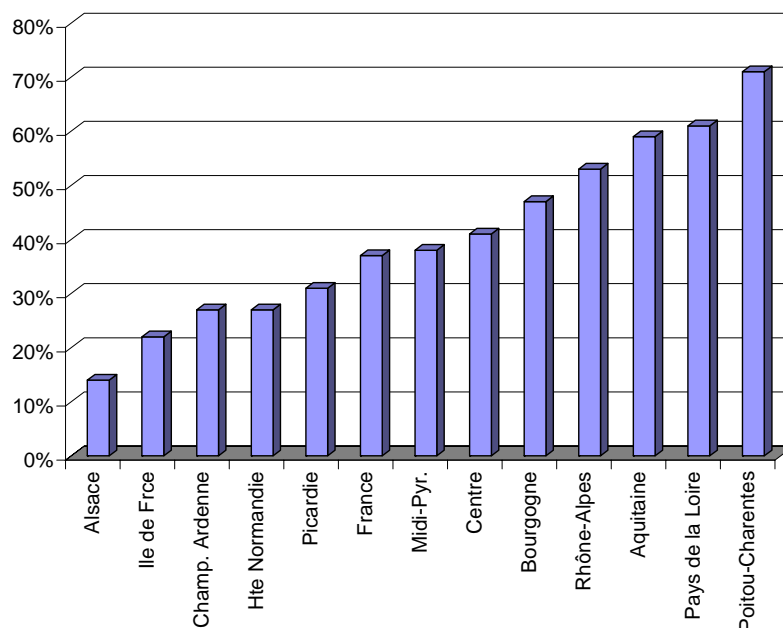
Tableau 11 - Principales caractéristiques en 1999.

Moyennes par exploitation	SAU (ha)	dont SCOP	UTA (nombre)	SAU par UTA (ha)	Produit brut (F)	dont COP	Revenu disponible (F)
Île de France	127,7	91%	1,48	86	825 700	70%	317 000
Champagne-Ardenne	129,8	78%	1,51	86	910 200	52%	361 000
Picardie	130,6	73%	1,95	67	1 172 500	44%	316 000
Haute-Normandie	121,5	73%	1,69	72	991 900	47%	309 000
Centre	123,7	91%	1,56	79	677 900	74%	263 000
Bourgogne	142,4	91%	1,32	108	685 300	76%	263 000
Alsace	55,7	86%	1,70	33	627 400	51%	247 000
Pays de la Loire	78,2	79%	1,68	47	599 700	47%	191 000
Poitou-Charentes	94,1	89%	1,49	63	561 700	62%	187 000
Aquitaine	55,4	76%	1,81	31	578 500	37%	190 000
Midi-Pyrénées	68,8	85%	1,59	43	375 800	55%	153 000
Rhône-Alpes	53,8	76%	1,68	32	449 100	42%	158 000
France	92,8	82%	1,65	56	671 500	51%	236 000

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Par ailleurs, l'ampleur de l'accroissement des superficies cultivées varie de 1 à 5 entre les régions. Cet agrandissement des exploitations est particulièrement important en Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Aquitaine et Rhône-Alpes (entre 53 et 71% en dix ans). Ces mouvements sont à mettre en relation avec les effets régionaux différenciés des préretraites et de la pression foncière. Ainsi, en Pays de la Loire, l'augmentation importante des superficies moyennes a été grandement facilitée par le départ en préretraite de plus de 8 600 agriculteurs, et la libération de 92 000 hectares, en moins de dix ans. Par contre, la forte pression foncière a notablement limité les possibilités d'agrandissement en Alsace, Île de France, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Picardie.

Graphique 1 - L'évolution de la superficie moyenne des exploitations



Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

En dépit des agrandissements très importants survenus dans certaines régions, la main d'œuvre utilisée n'évolue pratiquement pas. Ainsi, en Poitou-Charentes, ou en Pays de la Loire, régions où la SAU moyenne des exploitations étudiées a progressé de 60 à 70%, la main d'œuvre utilisée n'enregistre qu'une modeste hausse de 8 à 10%. En Bourgogne, autre région où les restructurations foncières ont été très rapides, les surfaces ont augmenté de 47% sans entraîner la moindre variation de l'emploi agricole.

L'agrandissement des exploitations et la mise en place d'aides directes ont, comme nous l'avons vu précédemment, permis de compenser largement, au niveau national, les conséquences négatives de la baisse des prix garantis de certains produits agricoles sur les recettes des producteurs de "grandes cultures". Au niveau régional, les augmentations de recettes par exploitation s'échelonnent de 10 à 20% en Champagne-Ardenne et en Île de France, à plus de 40% en Bourgogne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Aquitaine (avec un maximum de +65%). On notera cependant, pour ces deux dernières régions, comme pour nombre d'autres, ces hausses de recettes sont uniquement liées à l'agrandissement des exploitations. En effet, dans la plupart des régions étudiées, le niveau des recettes par hectare cultivé soit reste stable, soit diminue légèrement (en francs courants) par rapport à celui observé au début des années quatre-vingt-dix.

Tableau 12 - Évolution de quelques caractéristiques entre 1990 et 1999.

Moyennes par exploitation	SAU	UTA	Produit brut	Recettes (*)	Recettes par ha de SAU
Île de France	22%	1%	-13%	18%	-3%
Champagne-Ardenne	27%	7%	-14%	11%	-12%
Picardie	31%	20%	7%	30%	-1%
Haute-Normandie	27%	-14%	2%	24%	-3%
Centre	41%	-1%	-7%	32%	-6%
Bourgogne	47%	1%	-5%	41%	-4%
Alsace	14%	-5%	11%	33%	17%
Pays de la Loire	61%	8%	8%	35%	-16%
Poitou-Charentes	71%	10%	3%	43%	-16%
Aquitaine	59%	6%	35%	65%	3%
Midi-Pyrénées	38%	0%	-4%	38%	0%
Rhône-Alpes	53%	16%	24%	54%	1%
France	39%	3%	3%	33%	-4%

| * Produit brut + aides directes.

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Dans la plupart des douze régions étudiées, les charges moyennes par hectare de SAU dans le secteur des "grandes cultures" sont moins élevées en 1999 que dix ans auparavant. Les baisses sont particulièrement sensibles en Île de France, Picardie et Haute-Normandie (-7%), Champagne-Ardenne et Centre (-10 et -12%) et, surtout, en Pays de la Loire (-17%). Par contre, les dépenses à l'hectare augmentent légèrement (de 2 à 7%) en Aquitaine, Rhône-Alpes et Alsace. Remarquons que ces trois dernières régions sont aussi les seules à connaître une évolution positive des recettes à l'hectares. Ces deux phénomènes laissent à penser que les exploitations de "grandes cultures" de ces régions ont sensiblement modifié leurs assolements au cours de la dernière décennie.

Si l'on examine plus précisément l'évolution agrégée des trois principales consommations intermédiaires, à savoir les dépenses en engrais, produits de défense des végétaux, et semences, on constate que seuls les agriculteurs des cinq régions du "Centre-Nord" (Île de France, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie et Centre) ont, en moyenne et à surface identique, dépensé moins en 1999 qu'en 1990. La baisse est particulièrement sensible au niveau de la fertilisation. En dix ans, les dépenses d'engrais par hectare cultivé ont ainsi diminué de 6 à 18% dans ces régions. Sur la même période, la chute des prix des engrais est inférieure à 2%, il y a donc eu une nette diminution des quantités épandues. On retrouve dans les autres régions la même baisse des charges de fertilisation. Par contre, on observe, pour les deux autres postes, des évolutions plus contrastées.

Alors que les dépenses en produits phytosanitaires par hectare cultivé se stabilisent, ou n'augmentent que légèrement, dans le "Centre Nord", elles progressent très rapidement dans la plupart des autres régions. La hausse atteint en effet 19% en Bourgogne, 27% en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

Tableau 13 - Évolution des charges

	Total des charges courantes	Soit par ha de SAU	Par hectare cultivé (*)			
			Engrais (I)	Produits de défense des végétaux (II)	Semences (III)	Total (I + II + III)
Île de France	14%	-7%	-8%	4%	5%	-1%
Champagne-Ardenne	15%	-10%	-6%	-1%	-4%	-4%
Picardie	22%	-7%	-12%	4%	12%	0%
Haute-Normandie	18%	-7%	-18%	8%	6%	-3%
Centre	24%	-12%	-10%	9%	0%	-1%
Bourgogne	42%	-3%	-1%	19%	26%	11%
Alsace	22%	7%	-13%	16%	25%	6%
Pays de la Loire	34%	-17%	-11%	4%	9%	0%
Poitou-Charentes	64%	-4%	-7%	15%	4%	3%
Aquitaine	62%	2%	-7%	27%	21%	9%
Midi-Pyrénées	35%	-2%	-4%	27%	18%	12%
Rhône-Alpes	61%	5%	-11%	17%	3%	0%
France	31%	-6%	-9%	10%	11%	2%

(*) SAU diminuée des surfaces en jachères non industrielles.

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Cette forte progression des achats de produits phytosanitaires s'accompagne, le plus souvent, d'une augmentation également très marquée des dépenses en semences et en plants. Globalement, les consommations intermédiaires "végétales" (engrais + semences et plants + produits de défense des végétaux) augmentent donc d'environ 10% par hectare cultivé en Bourgogne, Aquitaine et Midi-Pyrénées, alors qu'elles restent pratiquement stables dans le Nord et le Centre du pays.

Ces évolutions différenciées de surfaces, de recettes, et de charges, aboutissent à des variations de revenus également très contrastées selon les régions. L'Excédent Brut d'Exploitation (différence entre l'ensemble des recettes et les charges autres que financières, cf annexe) augmente, en moyenne par exploitation, pour l'ensemble des régions étudiées. Les hausses sont inférieures à la moyenne nationale en Île de France, Poitou-Charentes et, surtout, Champagne-Ardenne. Elles sont par contre nettement plus élevées en Bourgogne, Centre, Picardie, Alsace et Aquitaine. Les évolutions sont pratiquement comparables à la moyenne nationale dans les autres régions.

L'examen du Résultat Courant Avant Impôts (RCAI), solde qui intègre les charges financières et les dotations aux amortissements, fait ressortir deux régions pour lesquelles le résultat dégagé au cours de l'exercice 1999 par les producteurs de "grandes cultures" est, en dépit de l'agrandissement des exploitations, strictement identique à celui obtenu dix ans auparavant par leurs homologues. Il s'agit des régions Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes.

Pour les producteurs de "grandes cultures" de ces deux régions, la progression de l'Excédent Brut - déjà modeste - est plus que compensée par la très forte augmentation des dépenses liées au service de la dette (intérêts et remboursements en capital). Ainsi en Poitou-Charentes, bien que la dimension moyenne des exploitations ait augmenté de 71%, les recettes ont progressé moins rapidement que les charges et la hausse de l'Excédent Brut n'est que de 21%, soit environ 57 000 francs. Dans le même temps, le service de la dette est passé de 80 000 à 150 000 francs, ce qui a entraîné une baisse du revenu disponible. Il en est de même en Champagne-Ardenne. Dans ces deux régions, les producteurs de "grandes cultures" d'aujourd'hui disposent d'exploitations plus grandes que celles dont disposaient leurs homologues il y a dix ans, mais elles en obtiennent des revenus inférieurs. La principale explication réside dans les niveaux d'endettement, et donc de charges financières, que ces exploitations doivent désormais supporter. Dans toutes les autres régions étudiées le revenu disponible augmente très sensiblement (d'environ 30% en Île de France et en Picardie à 60% et plus en Rhône-Alpes, Centre et Aquitaine).

Tableau 14 - Évolution des revenus et du capital

Moyennes par exploitation	Excédent Brut d'Exploitation	Résultat courant	Service de la dette	Revenu disponible	Soit par ha de SAU	Total actif
Île de France	23%	37%	6%	32%	8%	4%
Champagne-Ardenne	8%	2%	47%	-4%	-24%	4%
Picardie	47%	71%	72%	28%	-3%	33%
Haute-Normandie	38%	58%	34%	41%	10%	16%
Centre	43%	88%	21%	62%	15%	23%
Bourgogne	43%	42%	58%	36%	-7%	24%
Alsace	48%	84%	43%	47%	30%	-5%
Pays de la Loire	33%	39%	15%	45%	-10%	32%
Poitou-Charentes	21%	1%	89%	-7%	-46%	9%
Aquitaine	57%	75%	34%	69%	6%	15%
Midi-Pyrénées	37%	51%	17%	47%	6%	10%
Rhône-Alpes	37%	37%	-4%	60%	5%	16%
France	36%	45%	33%	36%	-2%	17%

Source : RICA (SCEES - INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Ces évolutions hautement différenciées ne sont cependant pas de nature à bouleverser profondément la hiérarchie des revenus régionaux. En effet, même à l'issue d'une baisse de 4% en Champagne-Ardenne, et d'une augmentation de 60% en Rhône-Alpes, les revenus disponibles moyens par exploitation restent encore d'environ 360 000 francs pour les agriculteurs champenois, contre seulement 158 000 francs pour les rhodaniens. Les écarts se sont toutefois substantiellement resserrés dans la mesure où, dix ans auparavant, les résultats étaient, respectivement, de 375 000 et 98 000 francs par exploitation.

CONCLUSION

Les deux dernières réformes de la Politique Agricole Commune (celle de 1992, comme celle de 1999) se sont essentiellement appuyées, notamment dans le secteur des "cultures arables", sur une série de baisses marquées des prix institutionnels, partiellement compensées par des aides directes découplées des volumes produits. Un des effets majeurs de cette réorientation des modes de soutien (du consommateur vers le contribuable, pour simplifier) en aura été la "visibilité" extrême des transferts publics en faveur des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Si en 1999, c'est-à-dire avant Agenda 2000, les producteurs concernés percevaient en effet près de la moitié des aides directes octroyées aux agriculteurs français cette année-là, force est de constater que ces transferts ont juste permis de compenser les pertes liées aux baisses de prix, et que les revenus perçus par les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux représentent entre un quart et un tiers du revenu global du secteur agricole, en début, comme en fin de décennie. On notera également que les exploitations spécialisées dans ces cultures ont évolué au même rythme que la moyenne nationale, tant quant au nombre de producteurs, que de la SAU cultivée.

On retiendra également ; d'une part, que les fortes progressions moyennes de revenus sont intégralement liées à l'agrandissement des exploitations, les recettes, comme les charges, par unité de surface restant pratiquement constantes tout au long de la décennie étudiée ; et, d'autre part, que la forte baisse des prix des céréales et des oléagineux, baisse qui a permis de réaliser d'importants transferts en faveur des industries d'aval, le revenu des producteurs aura pu être maintenu grâce à une augmentation très sensible des soutiens financés directement par les contribuables.

Enfin, deux autres résultats doivent être soulignés. Le premier concerne l'augmentation du "poids" des aides directes dans la formation du revenu des producteurs. En moyenne, en 1999, les transferts publics directs constituaient 91% du revenu disponible des exploitations de cette orientation. Les mesures adoptées dans le cadre d'Agenda 2000 devraient se traduire par une nouvelle augmentation de la valeur de ce ratio. Pour les producteurs de COP l'avenir et la pérennité de leurs entreprises sont donc étroitement liés à l'issue des négociations internationales à venir, et notamment du sort qui sera réservé aux aides compensatoires de la "boîte bleue". Le second élément important, nettement plus prometteur, réside dans l'augmentation de la rentabilité du capital, mesurée ici par le rapport du revenu disponible (avant rémunération du travail familial) au capital engagé. Ce ratio s'est en effet sensiblement amélioré au cours des dix dernières années, notamment grâce à un recours accru au fermage. La moindre proportion de terres en propriété, combinée à une valeur des terres nettement plus faible que dans la majorité des autres pays de l'Union européenne, confère ainsi un indéniable avantage aux producteurs français. Enfin, une rapide comparaison avec leurs homologues des Etats-Unis confirme également que les agriculteurs français ne sont pas, globalement, plus soutenus que les producteurs d'Outre-Atlantique.

Si l'avenir des aides directes, tant européennes, qu'américaines, fait aujourd'hui l'objet de vastes débats et de nombreuses interrogations des deux côtés de l'Atlantique, rappelons que - *toutes choses égales par ailleurs* - le **maintien du revenu** des producteurs français à son niveau de 1999 supposerait, **en l'absence de toute aide directe, des prix payés aux producteurs d'environ 30% plus élevés que les cours actuels.**

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.93.05

Prix : 9,91 €